

# SPECIAL ACCESSION !



**Le prêt à taux 0 %  
doublé**

## Une mesure exceptionnelle d'accession à la propriété... jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010

### ⇒ Une mesure unique

Elle concerne l'achat jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010, d'une résidence principale neuve.

### ⇒ Une mesure simple

Il faut avoir un avis d'imposition ou de non-imposition à son nom propre et correspondre aux plafonds de ressources. Les revenus pris en compte pour un achat avant le 1<sup>er</sup> juin 2009 sont ceux de 2007 et, pour un achat entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2009, ceux de 2008.

L'emprunteur ne doit pas avoir été propriétaire d'une résidence principale au cours des deux années précédant l'offre de prêt.

### ⇒ Une mesure avantageuse

Le montant maximum accordé ne peut dépasser les 30 % du coût total de l'opération.

Non négligeable également : les périodes de remboursement ont été rallongées, toujours en fonction des ressources, mais également de la localisation du logement.

### ⇒ Où vous adresser ?

A n'importe quel établissement de crédit qui a passé une convention avec l'Etat. Il suffit d'en faire la demande à votre banque.

### ⇒ Plafonds de ressources et montants du PTZ

	Plafond de ressources
Pour 1 personne	23 688 €
Pour 2	31 588 €
Pour 3	36 538 €
Pour 4	40 488 €
Pour 5 et plus	44 425 €

	Montant du PTZ en 2008	Montant du PTZ en 2009 (zone B)	Montant du PTZ en 2009 (zone C)
Pour 1 personne	11 000 €	26 400 €	20 700 €
Pour 2	16 500 €	37 950 €	30 900 €
Pour 3	19 000 €	42 900 €	35 700 €
Pour 4	21 500 €	47 700 €	40 350 €
Pour 5	24 000 €	52 650 €	45 000 €
Pour 6	26 500 €	57 450 €	49 650 €